



Mairie de Marsac sur Don
1 rue Pierre Perchais
44170 MARSAC SUR DON
☎ 02.40.87.54.77
☎ 02.40.87.51.29
✉ info@mairie-marsacsurdon.fr

ARRETE MUNICIPAL
fermeture temporaire du terrain de Football

Le Maire de la Commune de Marsac-sur-Don (Loire-Atlantique),

VU les articles L. 2212 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté municipal en date du 10 novembre 1995 règlementant l'utilisation du terrain de football situé Route de Vay,

CONSIDERANT qu'aux vu des intempéries le terrain de football est impraticable du vendredi 24 au dimanche 26 janvier 2025 inclus.

A R R E T E

Article 1er : L'utilisation du terrain de football est INTERDITE à tous les joueurs (entraînements et matchs) le week-end des 31 janvier et 1^{er} et 2 février 2025, au vu des intempéries et de l'impraticabilité du terrain

Article 2 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

Article 3 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Guémené-Penfao et à l'association « Football Club Vay Marsac », utilisatrice du terrain, qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Marsac-sur-Don, le 30.01.2025
Pour le Maire,
Monsieur COUROSSE Gilles



Adjoint au Maire



Affichage le : 30 . 01 . 25